

**LOI ÉLECTORALE DU NUNAVUT**  
TR-007-2020  
Enregistré auprès du registraire des règlements  
2020-04-15

**PROCLAMATION D'UNE ÉLECTION PARTIELLE**

En vertu de la *Loi électorale du Nunavut* et de tout pouvoir habilitant, je donne par la présente les instructions suivantes :

Une élection partielle est tenue dans la circonscription de Kugluktuk, au Nunavut;

Le jour du scrutin est le 24 août 2020;

La date du rapport du décret est le 31 août 2020;

Le directeur général des élections adresse un décret de convocation des électeurs au directeur du scrutin de la circonscription le 20 juillet 2020.